

C'est officiel, depuis ce mercredi 14 février, une nouvelle ère s'ouvre pour les automobilistes français : le permis de conduire dématérialisé fait son entrée en France. Cette annonce fait suite à la déclaration de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, qui a confirmé la généralisation de cette mesure expérimentée dans trois départements depuis mai dernier.

Désormais les conducteurs ont la possibilité de présenter leur permis via leur téléphone mobile lors des contrôles routiers ou pour la location de véhicules. Cette avancée a pour objectif de simplifier les démarches administratives liées à la conduite.

L'accès à ce nouveau format du permis de conduire s'accompagnera d'une possession de la carte nationale d'identité électronique. Cette carte, équipée d'une puce électronique hautement sécurisée, permettra donc aux utilisateurs d'accéder à l'application France Identité, développée par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), et ainsi de générer leur permis de conduire numérique.

Pour les conducteurs et conductrices qui se trouveront hors de la zone UE, il sera également plus simple de faire valoir leurs droits en demandant un permis d'équivalence, reconnu par les Etats membres.

Cette avancée s'inscrit dans une tendance plus large de dématérialisation des documents officiels. A l'avenir d'autres documents tels que la carte verte qui sera numérique à compter du 1er avril 2024, la carte grise et l'attestation d'assurance devraient également être téléchargeables sur les téléphones mobiles.

"Alors que les Français subissaient un retard significatif par rapport à la majorité des pays européens dans la dématérialisation de la mobilité, 2024 est une année volontaire avec la généralisation du permis de conduire dorénavant disponible dans l'application France Identité et la numérisation de la carte verte à compter du 1er avril. Prochaine étape : la plate-forme de portabilité assurantielle ?" déclare Christophe Dandois, CEO et co-fondateur de Leocare, néo-assurance multiservices.

A propos de Leocare

Fondée en 2017 par deux spécialistes de la transformation digitale, Christophe Dandois et Noureddine Bekrar, Leocare est la première néoassurance multiservices - habitation, auto, moto et smartphone - 100% mobile. Consciente que les produits proposés par les assureurs ne correspondent plus au mode de vie des Français, l'application mobile Leocare leur offre des garanties et des services innovants d'assurance parfaitement adaptés à tous les moments de leur vie, grâce notamment à une technologie temps réel ET un dialogue permanent. Plus d'informations sur le site de [Leocare](#).